

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1685

9 juillet 2008

SOMMAIRE

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	80867	Klöckner & Co Finance International S.A.	80870
Accession Fund Holding Beta S.à r.l.	80863	80870
Aerium Erlangen S.à.r.l.	80868	Klöckner Finance S.à r.l.	80880
AGICOA Europe	80838	Lirepa S.A.	80855
Alpha Technologies S.A.	80835	LMVL S.A.	80862
Alpha Technologies S.A.	80836	Luradus Investments S.à.r.l.	80863
Baldock Holding S. à r.l.	80864	Lutisse	80835
Banavie Holding S. à r. l.	80861	Marlipar Holdings S.à. r.l.	80863
Bangor Holding S. à r. l.	80864	Merck-Finanz AG	80866
Bardon Holding S. à r. l.	80865	Modim International S.A.	80834
Bardot Properties S. à r.l.	80880	Modim International S.A.	80834
Barnhill Holding S. à r. l.	80861	Modim International S.A.	80835
Benfleet Holding S. à r.l.	80860	Modim International S.A.	80834
BERENGER Investment S.A.	80836	"Moonstone Finance S.A."	80859
Cabot Square S.à r.l.	80858	Müpro (Luxembourg) S.à r.l.	80836
CS European Commercial No 1 S.à r.l. ...	80868	Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.	80858
EBT Cebalrai S.à.r.l.	80859	Novara Aquilone Sicav	80865
EBT Cebalrai S.à.r.l.	80855	Parton Properties, S. à r.l.	80880
EBT Cebalrai S.à.r.l.	80858	Plasticconstruct S.A.	80867
European Property Fund (TCM) S.à r.l. ..	80866	PPS Buitenland S.A.	80860
Fintrentuno S.A.	80862	PPS Nederland S.A.	80861
Flentge Holding B.V.	80868	PPS Panax S.A.	80864
Florentine S.A.	80866	Private Estate Life S.A.	80880
Fyner International SA	80837	Riadco S.A.	80838
Gamax Management AG	80860	Russian Factoring No 2 S.A.	80870
Genius International S.A.	80835	Sema Lux S. à r. l.	80869
HaMer Holding S.à r.l.	80856	Sequoia S.à.r.l.	80869
IFA S.A.	80855	Sherwood Investments S.à r.l.	80868
International Credit Mutuel Life	80834	SPP International S.A.	80862
International Research and Development (Luxembourg) S.A.	80838	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.	80837
I.R.I.S. Financial Services S.A.	80837	Viga Holdings (Luxembourg) S.A.	80855
		XLNT S.A.	80838

Modim International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080437/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08164. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Modim International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080438/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08162. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Modim International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080440/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08159. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

International Credit Mutuel Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 53.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008080453/1682/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06851. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Modim International S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les comptes consolidés au 31 juillet 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080442/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08148. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Lutisse, Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 128.254.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008080443/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06058. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Alpha Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 117.609.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008080444/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03609. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Genius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 80.774.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour GENIUS INTERNATIONAL S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080458/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05725. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Alpha Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 117.609.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2008080445/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03606. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Müpro (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 54.566.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008080446/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06043. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

BERENGER Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.202.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie les cooptations de M. Sandro Capuzzo, Mme Manuela D'Amore et de M. Eliseo Graziani, décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 26 octobre 2007, des 18 et 23 janvier 2008.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellarla (VA) Italie, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;
Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Mmes Manuela D'Amore, employée privée, née le 04.03.1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;
Gabrielle Mingarelli, employée privée, née le 15.05.1959 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008080511/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

I.R.I.S. Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Réviseurs d'entreprises
Experts comptables et fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2008080451/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08463. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Fyner International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 84.583.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour FYNER INTERNATIONAL SA, société anonyme
Experta Luxembourg, société anonyme
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080459/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05728. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.700,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 28 novembre 2007

Conformément aux résolutions prises par les associés en date du 28 novembre 2007, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur David Murray avec effet au 29 novembre 2007, au poste de gérant Anglo Guernsey de la société;
- d'accepter la nomination avec effet au 29 novembre 2007, Monsieur Gordon Parker, demeurant professionnellement à Tayles Cottage, 35 West Street, Ewell Village, Epsom, Surrey KT17 1XD, United Kingdom, au poste de gérant Anglo Guernsey pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.
MERCURIA SERVICES S.A.
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008080575/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

XLNT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 67.431.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour XLNT S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080461/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05729. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Riadco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 24.906.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour RIADCO S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080462/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05730. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

International Research and Development (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 16.291.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080463/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05762. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R.C.S. Luxembourg F 7.645.

(Traduction des statuts d'AGICOA Europe tels qu'adoptés lors de l'Assemblée Générale de fondation en date du 26 septembre 2007)

STATUTS

1. AGICOA (Association de Gestion Internationale Collective des Oeuvres Audiovisuelles), association dont le siège est à Genève (Suisse)

2. ALGOA, Association Luxembourgeoise de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles, asbl dont le siège est à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg)

3. FIAPF, Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films, association dont le siège est à Paris (France)

4. FRF, Filmproducenternas Rättighetsförening, dont le siège est à Stockholm (Suède)

5. GWFF, Gesellschaft zur Wahrnehmung von Film und Fernsehrechten gmbh dont le siège est à Munich (Allemagne)

6. IFTA, International Film and Television Alliance, dont le siège est à Los Angeles (Ca. USA)

7. MPA, Motion Pictures Association dont le siège est à Encino (Ca, USA)

8. SEKAM, Stichting tot Exploitatie van Kabeltelevisierechten op Audiovisueel Materiaal, fondation dont le siège est à Amsterdam (Pays Bas)

Ainsi que ceux qui seront admis comme membres ultérieurement,

Ont créé une association sans but lucratif (asbl) organisée selon les présents statuts et la loi du Grand Duché de Luxembourg du 21 Avril 1928, relative aux associations sans but lucratif et les fondations, ainsi que ses amendements.

I. Forme juridique - raison sociale - siège - but

Art. 1^{er}. Le nom de l'association est «AGICOA Europe», dont le nom développé est «Association pour la gestion collective des oeuvres audiovisuelles en Europe».

C'est une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du Grand Duché de Luxembourg du 21 Avril 1928, relative aux associations sans but lucratif et les fondations, ainsi que ses amendements.

Art. 2. Le siège de l'AGICOA EUROPE est à Luxembourg.

But et activité

Art. 3. L'AGICOA Europe a pour but d'agir en tant que société de droits d'auteur et de droits voisins telle que définie par la législation du Grand Duché de Luxembourg en matière de droits d'auteur et de droits voisins.

Conformément aux présents statuts, dans la mesure où elle sera reconnue à cet effet par les autorités du Grand Duché de Luxembourg, son objet est, sans limitation territoriale, la représentation et la défense, dans le cadre d'une gestion collective, des intérêts matériels et immatériels de ses membres individuels et institutionnels tels que définis aux articles 5 et 8 ci-après.

La défense et la représentation des intérêts des membres de l'AGICOA EUROPE s'effectuent notamment par la négociation extrajudiciaire, ainsi que par toute procédure civile, pénale, administrative et/ou arbitrale commandée par les circonstances.

Les négociations extrajudiciaires portent notamment sur la rémunération due aux membres en cas de retransmission simultanée, intégrale, sans changement et en continu par câble ou par tout procédé similaire, de programmes contenant des oeuvres audiovisuelles dont ils détiennent ou représentent les droits, la perception des rémunérations déterminées dans le cadre de ces négociations ou par suite de procédures judiciaires, ainsi que la distribution de ces montants dus aux ayants droit dans le cas de retransmission de ces oeuvres audiovisuelles, en particulier en application de la Convention de Berne.

L'AGICOA Europe a la compétence de principe pour autoriser ou interdire la retransmission par satellite - au sens de l'article 11 bis de la Convention de Berne - des oeuvres audiovisuelles contenus dans les programmes de télévision repris par une entité tierce et retransmis par voie numérique sans l'accord des ayants droit dans le cadre d'un bouquet de programmes.

Aux effets ci-dessus, il appartient à AGICOA EUROPE, notamment:

1) de négocier avec chaque entreprise de retransmission la rémunération moyennant laquelle celle-ci pourrait être autorisée à retransmettre des oeuvres audiovisuelles au public; de négocier avec chaque catégorie d'ayants droit la part de la rémunération revenant aux producteurs et/ou à leurs cessionnaires de droits;

2) de conclure avec les entreprises de retransmission concernées des accords qui les autorisent à retransmettre simultanément, intégralement, sans changement et en continu les oeuvres audiovisuelles diffusées par les organismes de télévision;

3) de percevoir et/ou de recevoir, directement ou par le mandataire de son choix, les redevances dues au titre de l'exécution des accords précités et/ou dues en application de normes de droit internationales ou nationales;

4) d'en assurer la distribution entre les ayants droit qu'elle représente;

5) de veiller à ce que les entreprises de retransmission ne procèdent à aucun enregistrement durable ou reproductible des émissions captées;

6) de donner à ses membres toute information disponible sur l'activité des entreprises de retransmission concernées;

7) d'exercer tout autre mandat utile à la poursuite du but social.

L'AGICOA EUROPE peut participer et/ou donner des mandats à d'autres personnes morales exerçant une activité similaire.

Langues officielles de l'AGICOA EUROPE

Art. 4. La langue officielle de l'AGICOA EUROPE est l'anglais. Les Statuts de l'AGICOA EUROPE sont rédigés en anglais.

II. Membres

Art. 5. Le nombre minimum de membres ne pourra être inférieur à trois.

A. Membres individuels

Conditions d'admission

Art. 6.

1) Les producteurs d'oeuvres audiovisuelles et leurs mandataires et/ou cessionnaires de droits, affiliés à un membre institutionnel visé aux articles 7 et 8 ci-après, deviennent de plein droit membres individuels de l'AGICOA EUROPE.

2) Les ayants droit non affiliés à un membre institutionnel visé aux articles 7 et 8 ci-après peuvent devenir membres individuels de l'AGICOA EUROPE s'ils en font la demande. Sauf déclaration contraire de leur part, ils sont présumés reconnaître comme leur(s) délégué(s) à l'Assemblée Générale le ou l'un des membres institutionnels de leur pays, conformément à l'article 17 ci-après.

Procédure d'admission

Art. 7. La demande d'admission des membres visés à l'article 5 ci-dessus doit être présentée par écrit. Le Comité Exécutif agréé les candidatures visées à l'article 5 chiffre 1 ci-dessus après avoir vérifié la validité formelle de la demande et de l'affiliation à un membre institutionnel.

Le Comité Exécutif statue sur les candidatures visées à l'article 5 chiffre 2 ci-dessus qu'il peut refuser.

B. Membres institutionnels

Conditions d'admission

Art. 8. Les membres fondateurs de l'AGICOA EUROPE sont considérés comme membres institutionnels:

Les organisations de producteurs et/ou de distributeurs d'oeuvres audiovisuelles, d'organisations de producteurs et/ou de distributeurs d'oeuvres audiovisuelles peuvent devenir membres institutionnels de l'AGICOA EUROPE, si elles en font la demande et fournissent la preuve de leurs pouvoirs de représenter leurs membres ou leurs mandants pour atteindre le but et réaliser les activités de l'AGICOA EUROPE.

Procédure d'admission

Art. 9. La demande d'admission des organisations mentionnées à l'article 7 ci-dessus doit être présentée par écrit à l'AGICOA EUROPE. Le Comité Exécutif statue sur ces candidatures qu'il peut refuser.

C. Dispositions applicables à tous les membres

Obligations

Art. 10. Les membres feront bénéficier l'AGICOA EUROPE de leurs connaissances et de leurs expériences.

Délégation

Art. 11. Du fait de leur adhésion, les membres individuels et institutionnels confèrent à l'AGICOA EUROPE, dans le cadre des présents statuts, le mandat d'autoriser ou d'interdire la retransmission simultanée, intégrale, sans changement et en continu de programmes de télévision contenant des oeuvres audiovisuelles dont ils détiennent ou représentent des droits; de percevoir, de répartir et de distribuer la rémunération due en contrepartie de l'autorisation de retransmettre, et de prendre toutes les mesures, notamment judiciaires, qu'elle estime nécessaires à cette fin, sous réserve des exceptions qu'ils notifieraient à l'AGICOA EUROPE.

Démission

Art. 12. Chaque membre est autorisé à quitter l'AGICOA EUROPE par une déclaration écrite. La démission doit parvenir à l'AGICOA EUROPE au moins six mois avant la fin d'un exercice social. La démission devient effective à l'échéance de cet exercice social.

Suspension et exclusion

Art. 13. Le membre qui, malgré un rappel écrit, ne satisfait plus les obligations générales de membre de l'AGICOA EUROPE peut être suspendu par le Conseil d'Administration. La suspension est notifiée aux membres de l'AGICOA EUROPE.

L'Assemblée Générale décide de l'exclusion d'un membre suspendu. Un membre peut être exclu de l'AGICOA EUROPE s'il commet un acte dirigé contre l'AGICOA EUROPE et/ou de nature à porter atteinte aux intérêts de celle-ci ou à ceux de ses membres. L'exclusion est prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers, sur proposition motivée du Conseil d'Administration.

Effets de la démission, de la suspension ou de l'exclusion d'un membre

Art. 14. Si un membre institutionnel démissionne, est suspendu ou exclu de l'AGICOA EUROPE, il appartient aux membres individuels dont il était le représentant de désigner parmi eux leur représentant à l'Assemblée Générale.

Les accords et conventions conclus par l'AGICOA EUROPE avant la démission, la suspension ou l'exclusion d'un membre restent valides et leurs effets s'étendent à lui jusqu'à l'échéance contractuelle de ces accords et conventions.

Les procédures de perception, de pondération et de distribution des sommes dues au membre démissionnaire, suspendu ou exclu ne sont pas affectées par la démission, la suspension ou l'exclusion.

III. Ressources et charges

Ressources

Art. 15. Les ressources de l'AGICOA EUROPE sont:

1) La somme qui lui est octroyée annuellement par le Conseil d'Administration par l'adoption d'un budget. Ce budget est financé par prélèvement à un taux établi annuellement par le Conseil d'Administration sur l'ensemble des montants qu'elle reçoit et/ou perçoit pour le compte de ses membres ou tous autres ayants droit. Ce taux ne pourra être supérieur à 15 %. Aucune autre contribution ou redevance ne pourra être demandée aux membres.

2) Les dons, les legs, les recettes diverses ainsi que les intérêts des fonds propres de l'AGICOA EUROPE.

Charges

Art. 16. Les charges de l'AGICOA EUROPE comprennent:

1) les frais généraux d'administration, de recouvrement et de distribution des sommes revenant aux membres et aux autres ayants droit;

2) les frais résultant des négociations avec les sociétés de retransmission ou avec tout autre organisme de droit privé ou de droit public;

3) les frais de justice et autres frais nécessaires à la défense des intérêts de l'AGICOA EUROPE et de ses membres;

4) tout autre frais résultant de décisions du Conseil d'Administration.

IV. Organisation

Organes

Art. 17. Les organes de l'AGICOA EUROPE sont:

- A. l'Assemblée Générale
- B. le Conseil d'Administration
- C. le Comité Exécutif
- D. le Contrôle des comptes

A. L'Assemblée générale

Composition

Art. 18. L'Assemblée Générale se compose de l'ensemble des membres individuels et institutionnels.

Les membres individuels sont présumés, sauf déclaration contraire de leur part, accepter comme délégué l'un des membres institutionnels de leur pays.

Les membres individuels originaires d'un pays qui n'a pas de membre institutionnel sont leurs propres représentants en Assemblée Générale. Ils détiennent le nombre de voix arrêté en application de l'article 21 ci-après.

Attributions

Art. 19. L'Assemblée Générale est l'organe suprême de l'AGICOA EUROPE.

L'Assemblée Générale a la compétence exclusive de:

- 1) adopter et modifier les statuts;
- 2) décider du lieu du siège social et de son transfert;
- 3) élire et révoquer les Contrôleurs aux comptes;
- 4) désigner et révoquer les membres du Conseil d'Administration par une décision de pays à pays des délégués à l'Assemblée Générale en application de l'article 25;
- 5) approuver le compte d'exploitation et le bilan;
- 6) donner décharge au Conseil d'Administration;
- 7) prononcer l'exclusion de membres;
- 8) décider de la dissolution de l'AGICOA EUROPE;
- 9) désigner les liquidateurs de l'AGICOA EUROPE sous réserve des dispositions impératives de la loi;
- 10) adopter toute décision sur les autres questions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

L'Assemblée Générale se prononce obligatoirement par vote sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Convocation de l'Assemblée Générale

Art. 20. L'Assemblée Générale est convoquée par le Président de l'AGICOA EUROPE.

En cas d'empêchement du Président, l'Assemblée Générale est convoquée par le plus âgé des deux Vice - Présidents de l'AGICOA EUROPE:

Une Assemblée Générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social.

Une Assemblée Générale extraordinaire doit être convoquée lorsque le cinquième des membres institutionnels en fait la demande par pli recommandé adressé à l'AGICOA EUROPE.

Mode de convocation de l'Assemblée Générale

Art. 21.

1) L'Assemblée Générale, ordinaire ou extraordinaire, est convoquée par lettre recommandée adressée à chaque membre institutionnel quatre semaines au moins avant la date de sa réunion.

2) Les membres individuels sont convoqués par publication au Mémorial quatre semaines au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Dans tous les cas, les membres individuels doivent informer le Directeur Général de l'AGICOA EUROPE de leur participation à l'Assemblée Générale par courrier électronique, fax ou lettre recommandée avec accusé de réception au moins sept (7) jours civils avant sa tenue (date de réception).

3) Les membres individuels ainsi que les membres institutionnels notifient le Directeur Général de l'AGICOA EUROPE par courrier électronique, fax ou lettre recommandée avec accusé de réception au moins sept (7) jours civils avant la réunion (date de réception) les noms de leurs délégués qui assisteront à l'Assemblée Générale. Le nombre de délégués est limité à deux par membre.

4) En cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à deux semaines par le Président ou, en cas d'empêchement du Président, par le plus âgé des deux Vice - Présidents.

5) Les objets portés à l'ordre du jour seront mentionnés dans la convocation. Les propositions de modifications des statuts seront mentionnées ou annexées aux convocations écrites. Elles seront tenues à la disposition des membres individuels au siège de l'AGICOA EUROPE et indiquées dans la publication au Mémorial.

6) Aucune décision ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour, excepté la convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Droits de vote

Art. 22.

1) Au moment de la constitution de l'AGICOA EUROPE, l'association est composée par les membres fondateurs AGICOA, ALGOA, FIAPF, FRF, GWFF, IFTA MPA et SEKAM.

Leurs droits de vote sont les suivants:

AGICOA 379 097 voix

ALGOA 5 408 voix

FIAPF 2 voix

FRF 15 309 voix

GWFF 66 200 voix

IFTA 40 989 voix

MPA 278 795 voix

SEKAM 214 200 voix

2) Au fur et à mesure que d'autres membres s'ajoutent aux membres fondateurs, ils détiendront leurs propres voix dans le cadre de l'AGICOA EUROPE. Les voix détenues par l'AGICOA au sein de l'Assemblée Générale de l'AGICOA EUROPE diminueront d'autant.

3) Les droits de vote des nouveaux membres doivent refléter le poids économique de leurs répertoires de droits dans le domaine de la retransmission d'oeuvres audiovisuelles au sens de l'Article 10 des présents Statuts. Les droits de votes des nouveaux membres correspondent au pro rata du poids économique des membres existants.

4) Le poids économique du répertoire d'un nouveau membre est déterminé par son coefficient de perception.

Le coefficient de perception prend en considération la moyenne des montants encaissés par les ayants droit représentés par le membre concerné, basé sur un échantillon représentatif de pays de retransmission et d'années de retransmission. Si le nouveau membre n'a pas encore commencé à encaisser des montants pour ses œuvres, son coefficient de perception est 1.

5) Les coefficients de perception des nouveaux membres sont déterminés par décision du Comité Exécutif de l'AGICOA EUROPE selon les critères mentionnés au paragraphe précédent. Le Comité Exécutif adapte les coefficients de perception en cas de changement significatif. Nonobstant du précédent les coefficients de perception de tous les nouveaux membres sont actualisés au plus tard tous les cinq ans.

6) En l'absence de toute information précisant qu'un ayant droit domicilié dans un certain pays est membre ou mandant d'une organisation membre institutionnel ou individuel de l'AGICOA EUROPE dans ce pays, les royalties perçues par cet ayant droit sont néanmoins allouées à l'organisation institutionnelle membre de l'AGICOA EUROPE dans ce pays. En présence de plusieurs organisations membres, les montants leur sont alloués au pro rata des pourcentages des royalties encaissées par les ayants droit dont on sait qu'ils sont membres ou mandants de ces organisations. Si l'on ne dispose d'aucune information précisant que les ayants droit sont membres ou mandants de ces organisations, les montants seront distribués en parts égales à chacune de ces organisations.

7) Si il y a plus d'un membre institutionnel par pays, les membres institutionnels de ce pays se répartissent le nombre de voix octroyées au pro rata de leurs coefficients de perception ou selon un accord entre eux dont ils communiquent la teneur au Directeur Général de l'AGICOA EUROPE deux semaines au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire, une semaine au moins avant l'Assemblée Générale extraordinaire. Dans ce cas, chaque organisation nationale a son délégué,

8) Le nombre de voix des membres individuels qui ont informé l'AGICOA EUROPE de leur participation en application de l'article 20 et qui sont présents à l'Assemblée Générale est déduit du nombre de voix du ou des membres institutionnels de leur pays d'origine. Le nombre de voix des membres individuels est additionné au nombre de voix du ou des membres institutionnels de leur pays d'origine si le(s) membre(s) individuel(s) n'a ou n'ont pas informé AGICOA EUROPE de son (leur) désir d'assister à la réunion en application de l'article 20.

9) Les droits de vote sont communiqués aux membres avec la convocation à l'Assemblée Générale.

Représentation d'un membre

Art. 23. Le droit de vote peut être exercé en Assemblée Générale par l'intermédiaire d'un autre membre institutionnel muni d'une ou de plusieurs procurations(s) écrite(s) et signée(s).

A cette fin, chaque membre institutionnel reçoit avec sa convocation l'invitation à mandater un autre membre institutionnel en cas d'impossibilité de sa part.

Quorum et décisions

Art. 24. Le quorum est de soixante pour cent du total des voix sauf disposition légale contraire.

L'Assemblée Générale prend toutes ses décisions et procède à toutes les élections à la majorité des trois-quarts (75%) des voix des délégués présents ou représentés.

Procès-verbal

Art. 25. Il est tenu un procès-verbal en anglais des décisions et élections de l'Assemblée Générale, Ce procès-verbal est signé par le Président de l'Assemblée Générale et son rédacteur. Dans les trente jours qui suivent l'Assemblée Générale, l'AGICOA EUROPE adresse le procès-verbal à chaque membre institutionnel et aux seuls membres individuels ayant participé à l'Assemblée.

Les membres institutionnels font en sorte que les membres individuels qu'ils ont représentés puissent en prendre connaissance sans délai.

A l'échéance d'une période de soixante jours qui suit l'Assemblée Générale, le procès-verbal corrigé selon les observations écrites des membres est adopté par consentement tacite. En cas de contestation de sa teneur, il sera soumis à la prochaine Assemblée Générale pour adoption.

B. Le Conseil d'Administration

Composition

Art. 26.

- 1) Seules les personnes physiques peuvent être membres du Conseil d'Administration.
- 2) Au moment de la constitution de l'AGICOA EUROPE, le Conseil d'Administration se compose comme suit:
 - a) L'AGICOA dispose de trois sièges nominatifs partageant un total de 379 097 voix
 - b) L'ALGOA dispose d'un siège nominatif avec 5 408 voix
 - c) La FIAPF a 2 sièges nominatifs disposant chacun d'une voix
 - d) FRF dispose d'un siège nominatif doté de 15 309 voix
 - e) GWFF dispose de deux sièges nominatifs partageant un total de 66 200 voix
 - f) L'IFTA dispose de 2 sièges nominatifs partageant un total de 40 989 voix
 - g) La MPA dispose de 4 sièges nominatifs partageant un total de 278 795 voix
 - h) SEKAM dispose de 4 sièges nominatifs partageant un total de 214 200 voix

Le nombre global de voix au Conseil d'Administration est identique au nombre de voix en Assemblée Générale.

3) Au fur et à mesure que de nouveaux membres s'ajoutent aux membres fondateurs, ces nouveaux membres détiendront leurs propres sièges et voix au Conseil d'Administration de l'AGICOA EUROPE.

Les voix détenues par l'AGICOA au sein du Conseil d'Administration de l'AGICOA EUROPE diminueront d'autant au fur et à mesure que les nouveaux membres de l'AGICOA EUROPE seront élus membres du Conseil d'Administration de l'AGICOA Europe.

4) L'ensemble des membres individuels et/ou institutionnels de l'AGICOA EUROPE domiciliés dans un même pays ont droit à au moins un siège au Conseil d'Administration;

5) Les membres domiciliés dans un même pays pourront bénéficier de sièges supplémentaires conformément aux règles exposées ci-après;

6) Les sièges supplémentaires sont calculés de la manière suivante: premièrement, le nombre total de sièges pris en compte pour le présent calcul correspond au nombre total de sièges tel que prévu à l'article 25 (2) (a), (b) et à l'article 25 (4). Deuxièmement, ce total est multiplié par le pourcentage de votes que les membres ont obtenu au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 21 des présents statuts. Troisièmement, le résultat obtenu permettra d'attribuer le nombre adéquat de sièges aux pays ayant atteint un résultat dont le chiffre avant la virgule est égal ou supérieur à un. Quatrièmement, les résultats de ces multiplications sont placés par ordre décroissant d'après le chiffre suivant la virgule. Cinquièmement, les sièges restants seront attribués aux pays ayant le plus grand chiffre après la virgule. Sixièmement, le nombre de sièges attribués aux pays ayant obtenu un résultat dont le chiffre avant la virgule est égal ou supérieur à un, est limité à trois;

7) Les délégués à l'Assemblée Générale représentant les membres institutionnels et /ou individuels de l'AGICOA EUROPE domiciliés dans un même pays désigneront le(s) membre(s) élu(s) pour occuper le(s) siège(s) susmentionnés. Ils informeront le Directeur Général de l'AGICOA EUROPE de ces nominations en lui notifiant l'identité et l'adresse du (des) membre(s) élu(s) par courrier électronique, fax ou lettre recommandée avec accusé de réception au moins 15 jours civils avant l'Assemblée Générale (date de réception). Le Directeur Général de l'AGICOA EUROPE transmettra la liste des membres élus aux délégués à l'Assemblée Générale au moins sept jours avant sa tenue;

8) S'il y a plusieurs membres institutionnels ou individuels domiciliés dans un même pays, l'attribution du (des) siège(s) et la désignation des membres élus devrait refléter l'ordre d'importance de ces membres. L'importance étant représentée par le nombre de votes obtenu par ces membres au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 21 des présents statuts. En cas de désaccord relatif à l'attribution du(des) siège(s) ou à la nomination du(des) membre(s) élu(s) entre ces membres, le Président de l'AGICOA EUROPE procédera aux attributions et aux désignations reflétant le mieux l'ordre d'importance des membres concernés;

9) Le Président de l'AGICOA EUROPE dispose d'un siège nominatif avec une voix prépondérante.

10) Chaque Vice - Président de l'AGICOA EUROPE dispose d'un siège nominatif avec chacun une voix et le Trésorier de l'AGICOA EUROPE dispose d'un siège nominatif avec une voix.

11) Chaque administrateur peut être assisté, à ses frais durant la tenue du Conseil d'Administration d'un suppléant ou d'un expert conseil.

12) La durée du mandat de tout membre du Conseil d'Administration est de trois ans, sous réserve de disparition du siège qu'il occupe. En cas de disparition de un ou de plusieurs siège(s) attribué(s) à l'ensemble des membres domiciliés dans un même pays, les délégués de ce pays informent l'AGICOA EUROPE quant à l'identité des administrateurs conservant leur siège.

13) Les membres sortant de l'AGICOA EUROPE perdent avec effet immédiat leurs sièges et droits de vote.

14) Les membres élus sortants sont immédiatement rééligibles.

15) Si pour quelque raison que ce soit, un membre élu cesse d'exercer ses fonctions, le(s) membre(s) institutionnel(s) de son pays lui nomme(nt) un successeur pour la période d'incapacité ou jusqu'à la tenue d'une Assemblée Générale.

16) La liste officielle des membres du Conseil d'Administration est signée par le Président et est régulièrement tenue à jour.

17) Les droits de vote d'un nouveau membre disposant d'un siège au Conseil d'Administration sont déterminés selon l'Article 21 des présents Statuts.

18) Toute décision du Conseil d'Administration doit être prise aux trois quarts (75%) des voix présentes ou représentées.

Séances

Art. 27. Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois l'an et aussi souvent qu'il est nécessaire, à la demande du Président; d'un Vice-Président, du cinquième de ses membres ou du Comité Exécutif.

Les convocations sont adressées par lettre, avec la liste des objets portés à l'ordre du jour, à chacun des membres du Conseil d'Administration deux semaines au moins avant la réunion.

Ce délai peut être écourté en cas d'urgence.

Attributions

Art. 28. Le Conseil d'administration:

1) Arrête la politique générale de l'AGICOA EUROPE et dessine les lignes directrices de la gestion;

2) Fixe le montant du budget annuel de fonctionnement de l'AGICOA EUROPE;

- 3) Décide de la création ou de la participation à d'autres organisations;
- 4) Propose à l'Assemblée Générale l'exclusion des membres et décide de la suspension de membres;
- 5) Elit le Président, les deux Vice-Présidents, le Trésorier et les cinq autres membres du Comité Exécutif de l'AGICOA EUROPE pour une période de 3 (trois) ans et révoque leur mandat. A cet effet, les propositions seront soumises à un vote en bloc. Si aucune liste qui représente un bloc n'obtient la majorité simple nécessaire, un vote fonction par fonction devra être organisé. Tous les votes seront effectués à bulletin secret à moins que le Conseil d'Administration n'accepte à l'unanimité de procéder autrement.

La proposition de la composition complète du Comité Exécutif doit être faite par n'importe quel membre du Conseil d'Administration par courrier électronique, fax ou lettre recommandée avec accusé de réception et doit être envoyée à l'AGICOA EUROPE au moins 7 (sept) jours civils avant la réunion du Conseil d'Administration (date de réception). Le Directeur Général de l'AGICOA EUROPE fera suivre cette ou ces proposition(s) aux membres du Conseil d'Administration au moins 3 (trois) jours civils avant la réunion du Conseil d'Administration;

- 6) Veille au respect et à la bonne exécution des dispositions statutaires.

Décisions

Art. 29. Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer si soixante pour cent (60%) de ses membres au moins sont présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration prend toutes ses décisions et procède à toutes les élections et nominations à la majorité des trois-quarts (75%) des voix exprimées par ses membres présents ou représentés par un membre dûment mandaté.

A titre exceptionnel, les décisions Conseil d'Administration (y compris celles entraînant une élection) peuvent être prises par voie de circulation.

Les décisions par voie de circulation sont prises à la majorité des trois-quarts (75%) des voix des membres du Conseil d'Administration.

Procès-verbal

Art. 30. Il est tenu un procès-verbal des décisions et élections du Conseil d'Administration, y compris de celles prises par voie de circulation.

Le procès-verbal est rédigé en anglais et adressé à chaque membre du Conseil d'Administration dans les quinze jours qui suivent la tenue du Conseil d'Administration.

A l'échéance d'une période de trente jours à compter de la tenue de la séance du Conseil d'Administration, le procès-verbal corrigé selon les observations écrites des membres est adopté par consentement tacite. En cas de contestation de sa teneur, il sera soumis à la prochaine réunion du Conseil d'Administration pour adoption.

Le procès-verbal est signé par le Président et par son rédacteur.

C. Le comité exécutif

Composition

Art. 31. Le Comité Exécutif est composé de neuf membres élus par le Conseil d'Administration, dont le Président, les deux Vice - Présidents et le Trésorier.

Chaque membre du Comité Exécutif peut désigner son suppléant qui doit être agréé par le Conseil d'Administration.

Attributions

Art. 32. Le Comité Exécutif prend toutes les mesures, initiatives et décisions utiles souhaitées pour atteindre le but social sous réserve des attributions exclusives de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Contrôleur aux Comptes. Il bénéficie de la compétence statutaire de principe.

Il a compétence à statuer sur tous les sujets qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration et qu'il souhaite traiter avec ou en lieu et place du Directeur Général de l'AGICOA EUROPE.

Le Comité Exécutif soumet ses recommandations au Conseil d'Administration sur tous les sujets qui sont de la compétence de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif assiste le Directeur Général notamment dans l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration et s'assure de leur bonne exécution.

Le Comité Exécutif statue sur les candidatures visées aux articles 5 et 8 ci-dessus.

Le Comité Exécutif adopte les contrats devant être conclus avec les entreprises de retransmission et toute autre entreprise exploitant des oeuvres audiovisuelles dans un secteur où la gestion collective des droits s'impose et toute convention en relation directe avec le but de l'AGICOA EUROPE.

Le Comité Exécutif décide des conditions de distribution entre ayants droit des sommes encaissées.

Le Comité Exécutif définit les attributions du Directeur Général.

Le Comité Exécutif nomme le Directeur Général dont le contrat est signé par le Président de l'AGICOA EUROPE.

Il décide avec le Directeur Général de

- la prise et la résiliation de baux (à l'exclusion du transfert du siège social);

- la décision quant aux signatures engageant l'AGICOA EUROPE et à leurs modalités;
- rétablissement d'une liste d'experts, par sujet traité (affaires générales; finances; identification d'ayants droits et d'oeuvres audiovisuelles; pondération; questions juridiques; satellites) invités aux réunions du Comité Exécutif pour y traiter les sujets dont ils sont experts.

Réunions

Art. 33. Le Comité Exécutif se réunit au minimum six fois l'an, à la demande du Président, d'un Vice-Président, de l'un de ses membres ou du Directeur Général de l'AGICOA EUROPE.

La convocation des membres est accompagnée d'un ordre du jour.

Les membres empêchés d'assister à une réunion du Comité Exécutif donneront mandat à leur suppléant de les représenter.

En cas d'empêchement du suppléant, chaque membre empêché d'assister à une réunion du Comité Exécutif donnera mandat de le représenter à l'un des membres présents.

Décisions

Art. 34. Le quorum d'entrée en matière est des deux tiers des membres du Comité Exécutif présents ou représentés.

Le Comité Exécutif prend ses décisions à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés et à la condition qu'il n'y ait pas d'opposition à la majorité de la part de membres du Comité Exécutif représentant au moins 25,1% des voix au Conseil d'Administration.

D. L'Organe de controle

Composition

Art. 35. Le compte d'exploitation et le bilan annuel sont soumis à la vérification d'un contrôleur aux comptes élu chaque année par l'Assemblée Générale.

Le contrôleur aux comptes ne peut faire partie du Conseil d'Administration ni être employé par l'AGICOA EUROPE.

Attributions

Art. 36. Le contrôleur aux comptes recherche si les comptes d'exploitation et le bilan sont conformes aux livres et respectent les lois, règlements et usages ainsi que les principes de responsabilité du fiduciaire. Il s'assure également de la bonne tenue et de la conformité des livres avec les normes légales en vigueur.

A cette fin, l'AGICOA EUROPE lui remet les livres et toute pièce justificative.

Le contrôleur aux comptes soumet à l'Assemblée Générale un rapport écrit sur ses constatations.

VI. Dissolution et liquidation

Dissolution

Art. 37. L'Assemblée Générale peut décider en tout temps de la dissolution de l'AGICOA EUROPE.

Liquidation

Art. 38. En cas de dissolution, la liquidation sera effectuée par les liquidateurs désignés par l'Assemblée Générale à moins que la loi ne commande une forme déterminée de procédure de liquidation.

Répartition du solde actif

Art. 39. Après paiement des dettes, - y compris des dettes à l'égard des producteurs et/ou de leurs cessionnaires de droits, - le solde actif éventuel est affecté, selon décision de l'Assemblée Générale, à un but analogue ou connexe à celui poursuivi par l'AGICOA EUROPE. Il ne peut, en aucun cas, être réparti entre les membres de l'AGICOA EUROPE.

Art. 40. Toute question non réglée dans les présents statuts sera traitée selon les termes de la loi du Grand Duché de Luxembourg du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif et aux fondations, ainsi que ses amendements.

Ces statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale constitutive du 26 septembre 2007 et entrent en vigueur avec effet immédiat.

Pour l'AGICOA, représentée par John JACOBSEN, Président

Pour GWFF, représentée par Ronald FROHNE, Directeur Général

Pour l'ALGOA, représentée par Nicolas STEIL, Président

Pour FRF, représentée par Per-Erik WALLIN, Directeur Général

Pour la FIAPF, représentée par Valérie LEPINE, Directrice Générale

Pour la MPA, représentée par Chris MARCICH, Senior vice-président

Pour l'IFTA, représentée par Lawrence SAFIR

Pour SEKAM, représentée par Martin LAGESTEE

BY-LAWS OF AGICOA EUROPE

(Association for the European Collective Management of Audiovisual Works) - Non profit association (ASBL)

1. AGICOA (Association for the international Collective Management of Audiovisual Works), association with its seat in Geneva (Switzerland)
2. ALGOA, Association Luxembourgeoise de Gestion des Oeuvres Audiovisuelles, asbl with its seat In Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)
3. FIAPF, Fédération Internationale des Associations de Producteurs de Films, association with its seat in Paris (France)
4. FRF, Filmproducenternas Rättighetsforening, with its seat in Stockholm (Sweden)
5. GWFF, Gesellschaft zur Wahrnehmung von Film und Fernsehrechten mbh with its seat in Munich (Germany)
6. IFTA, International Film and Television Alliance, with its seat in Los Angeles (USA)
7. MPA, Motion Pictures Association with its seat in Encino (Ca. USA)
8. SEKAM, Stichting tot Exploitatie van Kabeltelevisierechten op Audiovisueel Materiaal, foundation with its seat in Amsterdam (Netherlands)

and those who will be admitted as members later on,

have created a non profit association (Association Sans But Lucratif) organized according to the present by-laws and under the law of the Grand Duchy of Luxembourg of 21 April 1928, relating to non profit associations and foundations, and its amendments.

I. Name - legal shape - headquarters - purpose

Art. 1. The name of the association is AGICOA Europe.

It is a non-profit association organized corporately in compliance with the present by-laws as well as the Law of Luxembourg dated 21 April 1928, relating to non profit associations and foundations, and its amendments.

Art. 2. AGICOA Europe's seat is in Luxembourg.

Purpose and activity

Art. 3. AGICOA Europe's purpose is to act_ as a copyright and neighboring right royalties collecting society as defined by the copyright and neighboring right legislation of the Grand Duchy of Luxembourg.

Under this status, if and when granted by the appropriate Grand Duchy's authorities, AGICOA Europe's purpose, without any territorial limitation, shall consist in the representation and defense, within the framework of a collective management, of the material and immaterial interests of its individual and institutional members as they are defined under Article 5 and 8 hereinafter.

The defense and representation of the interests of AGICOA Europe's members shall be accomplished notably by out-of-court negotiations as well as by any civil, criminal, administrative and/or arbitration proceedings, as dictated by the circumstances.

The out-of-court negotiations shall notably concern the remuneration due to members in the event of simultaneous, full, unchanged and continuous retransmission, by cable or by any other similar means, of programs containing audiovisual works of which they hold or represent any rights, the collection of the amounts determined within the negotiations or within legal proceedings as well as the distribution of the amounts due to the rightsholders in the event of retransmission of their audiovisual works, and this more particularly in application of the Bern Convention.

AGICOA Europe shall have the competence in principle to authorize and/or to prohibit the satellite retransmission - within the meaning of Article 11 bis of the Bern Convention - of audiovisual works contained in the television programs taken up by third party organisms and retransmitted digitally without the rightsholders' authorization within a "bouquet" of programs.

In order to achieve the above, it is notably up to AGICOA Europe:

1) to negotiate with each retransmission operator the remuneration against which the latter might be authorized to retransmit audiovisual works to the public; to negotiate with each category of rightsholders the part: of the remuneration due to the producers and/or their assignees;

2) to conclude with the concerned retransmission operator agreements authorizing the latter to retransmit simultaneously, fully, without any changes and continuously the audiovisual works broadcast by the television broadcasting entities;

3) to collect and/or to receive, directly or through the intermediary of its choice, the royalties due in the performance of the above-mentioned agreements and/or due in application of the provisions of international or national law;

4) to assure the distribution among the rightsholders it represents;

5) to see to it that the retransmission operators do not proceed with any durable or reproducible recording of the broadcasts they receive;

6) to provide its members with all the available information on the activities of the retransmission operators concerned;

7) to carry out any other tasks which contribute to the achievement of the association's purpose.

AGICOA Europe may participate in and/or confer mandates on other legal entities which perform similar activities.

Official language of AGICOA Europe

Art. 4. AGICOA Europe's official language is English.

AGICOA Europe's by-laws are in English.

II. Members

Art. 5. The minimum number of members will not lower than three.

A. Individual members

Conditions of admission

Art. 6.

1) The producers of audiovisual works and their agents and/or assignees, who are affiliated to an institutional member as described under Articles 7 and 8 hereunder, automatically become individual members of AGICOA Europe.

2) The rightsholders who are not affiliated to an institutional member as described under Articles 7 and 8 hereinafter may become individual members of AGICOA Europe if they apply to do so. Unless they state the contrary, they are considered to acknowledge as their delegate to the General Assembly the institutional member(s) from their country, in compliance with Article 18 hereinafter.

Admission procedure

Art. 7. Application for admission from members referred to in Article 5 above must be made in writing. The Executive Committee shall approve the candidatures referred to in Article 5 par. 1 above after having checked the formal validity of the application and the affiliation to an institutional member.

The Executive Committee shall rule on the applications made under Article 6 par. 2 above, which it may reject.

B. Institutional members

Conditions of admission

Art. 8. The founder members of AGICOA Europe, are considered institutional members of AGICOA Europe.

The organizations of the producers and/or distributors of audiovisual works, of organizations of producers and/or distributors of audiovisual works may become institutional members of AGICOA Europe if they apply to do so and provide the proof of their powers to represent their members or their principals in order to achieve the purpose and to carry out the activities of AGICOA Europe.

Admission procedure

Art. 9. Application for admission from organizations referred to in Article 7 above must be made to AGICOA Europe in writing. The Executive Committee shall rule on these candidatures which it may reject.

C. Provisions applicable to all members

Obligations

Art. 10. The members will give AGICOA Europe the benefit of their knowledge and their experience.

Delegation

Art. 11. By their membership, the individual members confer on AGICOA Europe, within the framework of these by-laws, the mandate to authorize or to prohibit the simultaneous, full, unchanged and continuous retransmission by cable or by any similar means of the programs containing audiovisual works on which they hold or represent any rights, to collect, to allocate and to distribute the remuneration due for the authorization to retransmit and to take any steps, namely legal ones, which it deems necessary for this purpose, subject to the exceptions which they will notify to AGICOA Europe.

Resignation

Art. 12. Each member is authorized to leave AGICOA Europe upon written declaration sent to the association. The declaration of resignation must reach AGICOA Europe at least six months before the end of a business year. The resignation from AGICOA Europe shall become effective at the end of that business year.

Suspension and exclusion

Art. 13. Any member who, in spite of a written reminder, no longer complies with the general obligations of a member of AGICOA Europe, may be suspended by the Board of Directors. The suspension shall be notified to AGICOA Europe's members.

The General Assembly shall decide upon the exclusion of a suspended member. Any member may be excluded from AGICOA Europe if he commits any act aimed against AGICOA Europe and/or which is of such a kind as to harm the latter's interests or those of its members. The exclusion shall be pronounced by the General Assembly deciding by a two third majority upon a reasoned proposal made by the Board of Directors.

Consequences of the resignation, suspension or exclusion of a member

Art. 14. If an institutional member resigns, is suspended or excluded from AGICOA Europe, it is up to the individual members it represented to appoint among themselves their representative at the General Assembly.

Any institutional or individual member, who has resigned, been suspended or excluded, loses its voting right with immediate effect.

The agreements and contracts concluded by AGICOA Europe before the resignation, suspension or exclusion of a member remain in force until the contractual expiry of these agreements and treaties.

The procedures of collection, weighting and distribution of the amounts due to the resigning, suspended or excluded member are not affected by the resignation, suspension or exclusion.

III. Resources and expenses

Resources

Art. 15. AGICOA Europe's resources are the following:

1) The sum which is granted every year by the Board of Directors by the adoption of an approved budget. This budget will be financed by a deduction at a rate set by the board each year and deducted from the amounts which AGICOA Europe receives and/or collects on behalf of its members or any other rightholders. This rate cannot exceed 15 %. No other contribution nor fee may be asked from the members of the association.

2) Donations, bequests, miscellaneous proceeds as well as the interest accrued on AGICOA Europe's own assets.

Expenses

Art. 16. AGICOA Europe's expenses include the following:

1) the overheads of the management, the general cost for collection and distribution of the amounts due to members and other rightholders;

2) the costs resulting from negotiations with cable distribution companies or any other private or public organisms;

3) the costs of litigation or any other costs necessary for the defense of the interests of AGICOA Europe and its members;

4) any other costs resulting from resolutions adopted by the Board of Directors.

IV. Organization

Statutory Bodies

Art. 17. AGICOA Europe's statutory bodies are the following:

A. The General Assembly

B. The Board of Directors

C. The Executive Committee

D. The Auditor

A. THE GENERAL ASSEMBLY

Composition

Art. 18. The General Assembly shall be composed of all individual and institutional members.

Unless they make a statement to the contrary, individual members are considered to accept, as their delegate, one of the institutional members from their country.

Individual members who are nationals of a country which does not have an institutional member are their own representatives at the General Assembly. They have a number of votes as determined by application of Article 22 hereinafter.

Attributions

Art. 19. The General Assembly is the supreme authority of AGICOA Europe. The General Assembly has the exclusive powers:

1) to adopt and amend the by-laws;

2) to decide on the location of the headquarters and its transfer;

3) to elect and dismiss the Auditors;

4) to appoint and dismiss the Directors of the Board through a country-by-country decision of the delegates to the General Assembly pursuant to article 26;

5) to approve the financial statements;

6) to grant discharge to the Board of Directors;

7) to proclaim the exclusion of a member;

8) to decide on AGICOA Europe's winding-up;

9) to appoint the liquidators of AGICOA Europe, subject to the mandatory provisions of the law;

10) to adopt any resolutions on any other issues which are attributed to it by the law or the by-laws.

The General Assembly must vote on each of the items on the agenda.

Convening the General Assembly

Art. 20. The General Assembly shall be convened by AGICOA Europe's President.

In the event that the President is prevented from doing so, the General Assembly shall be convened by the older of AGICOA Europe's two Vice-Presidents.

An ordinary General Assembly shall be held every year within six months of the closing of the business year which shall be December 31.

An Extraordinary General Assembly must be convened whenever this is requested by one fifth of the institutional members by registered letter sent to AGICOA Europe's General Manager.

Mode of convening the General Assembly

Art. 21.

1) An ordinary or extraordinary General Assembly shall be convened by registered letter sent to each institutional member four weeks at least before the date of the meeting.

2) Individual members shall be convened by publication in the Memorial¹, four weeks at least before the date of the General Assembly.

Individual members must inform the General Manager of AGICOA Europe of their participation in the General Assembly by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt at least seven (7) calendar days before the meeting (date of receipt).

3) Both individual and institutional members shall send to AGICOA Europe's General Manager the names of their delegates who will attend the General Assembly by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt at least seven (7) calendar days prior to the meeting (date of receipt). The number of delegates is limited to two per member.

4) In an emergency, the time-limit for the convening of the General Assembly may be reduced to two weeks by the President or, if he is prevented from doing so, by the older of the two Vice-Presidents.

5) The items on the agenda will be mentioned in the notification of the meeting. Proposals for the amendment of the by-laws will be mentioned or attached to the written notifications. They will be held at the disposal of individual members at AGICOA Europe's headquarters; this will be mentioned in the publication.

6) No decision may be taken outside of the agenda, except the convening of an extraordinary General Assembly.

Voting rights

Art. 22.

1) At the moment of its establishment AGICOA Europe is constituted by its institutional founder members: AGICOA, ALGOA, FIAPF, FRF, IFTA, MPA, SEKAM,

Their voting rights are the following:

AGICOA 379 097 votes

ALGOA 5 408 votes

FIAPF 2 votes

FRF 15 309 votes

GWFF 66 200 votes

IFTA 40 989 votes

MPA 278 795 votes

SEKAM 214 200 votes

2) As other members join the founder members, these new members shall obtain their own voting rights within the framework of AGICOA Europe. The voting rights of AGICOA in AGICOA Europe's General Assembly will decrease accordingly.

3) Voting rights of new members should reflect the economic power of their repertoire of rights with regard to the retransmission of audiovisual works according to Article 10 of the present By-laws. The voting rights of new members shall be calculated pro rata to the economic power of the existing members.

4) The economic power of a new member's repertoire is defined by its collection coefficient.

The collection coefficient takes into account the average of the amounts paid to the rightsholders represented by the concerned member, based on a representative sample of countries and retransmission years. If the new member has not yet started the collection of retransmission royalties for the use of its works, its collection coefficient is 1.

5) Collection coefficients of new members will be defined by decision of AGICOA Europe's Executive Committee according to the criteria mentioned in the preceding paragraph. The Executive Committee shall adjust the collection coefficients in case of any significant change. Notwithstanding the above, the collection coefficients of new members shall be updated at least every five years.

6) In the absence of any information whether a rightsholder domiciled in a certain country is a member or principal of AGICOA Europe's institutional or individual member organization(s) in that country, the royalties received by that rightsholder are nonetheless allocated to AGICOA Europe's institutional member organization in that given country. In case of several institutional member organizations the amounts shall be allocated to the constitutional members pro rata of the percentages of the royalties collected by those rightsholders for which it is known that they are members or principals of those institutional members. If no information on rightsholders being members or principals of those constitutional member organizations is available, an equal share will be allocated to every institutional member organization.

7) If there is more than one institutional member per country, the institutional members of that country will share the votes attributed to their country proportionally to their perception coefficient or according to an agreement among them, the terms of which they will communicate to AGICOA Europe's General Manager at least two weeks before the ordinary General Assembly, one week at least before the extraordinary General Assembly. In this case, each national organization will have its delegate;

8) The number of votes of individual members who informed AGICOA Europe of their participation pursuant to Article 20 and who are present at the General Assembly is deducted from the number of votes of the institutional member (s) of their country of origin. The number of votes of individual members is added to the number of votes of the institutional member(s) of their country of origin if the individual members did not inform AGICOA Europe's General Manager of their wish to attend the meeting according to Article 20;

9) The results of these calculations will be communicated to the members together with the notification to the General Assembly.

Representation of a member

Art. 23. The voting right may be exercised at the General Assembly through the intermediary of another institutional member holding one or more written and signed power(s) of attorney.

To this end, each institutional member shall receive, together with the notification of the meeting, the invitation to mandate another institutional member in the event that he is not able to attend.

Quorum and decisions

Art. 24. Except in cases where the law sets the contrary, the quorum is set at sixty per-cent of the total number of votes.

The General Assembly shall adopt all its resolutions and proceeds with all elections by the majority of three quarters (75 %) of the votes of the delegates present or represented.

Minutes

Art. 25. Minutes of the resolutions and elections which take place at the General Assembly will be kept in English. The minutes shall be signed by the President of the General Assembly as well as by the minute-taker.

Within thirty days after the General Assembly, the General Manager will send the minutes to each institutional member as well as only to individual members who attended the Assembly.

Institutional members will ensure that the individual members they represented will have the opportunity to take notice of the minutes without delay.

At the expiry of a period of sixty days after the General Assembly, the minutes, as amended according to the written observations stated by the members will be adopted by tacit approval. If there is any challenge of their terms, they will be submitted to the next General Assembly for adoption.

B. Board of directors

Composition

Art. 26.

- 1) Only natural persons may be members of the Board of Directors.
- 2) At the creation of AGICOA Europe, the Board of Directors is composed as follows:
 - a) AGICOA will have 3 nominated seats sharing a total of 379 097 votes
 - b) ALGOA will have 1 nominated seat with 5 408 votes
 - c) FIAPF will have 2 nominated seats with 1 vote each
 - d) FRF will have 1 nominated seat with 15 309 votes
 - e) GWFF will have 2 nominated seats sharing a total of 66 200 votes
 - f) IFTA will have 2 nominated seats sharing a total of 40 989 votes
 - g) MPA will have 4 nominated seats sharing a total of 278 795 votes
 - h) SEKAM will have 4 nominated seats sharing a total of 214 200 votes

The global number of votes on the board will be exactly the same as the number of votes in the General Assembly of AGICOA Europe.

3) As new members join the founder members, these new members will obtain their own seats and votes in AGICOA Europe's Board of Directors.

The voting rights of AGICOA in AGICOA Europe's Board of Directors will decrease accordingly as new members shall be appointed Member of the Board of Directors of AGICOA Europe.

4) For all individual and/or institutional members of AGICOA Europe's who are domiciled in one and the same country there is at least one seat within the Board of Directors;

5) For these members domiciled in the one and the same country additional seats may be available according to the rules set out below;

6) Additional seats are calculated in the following steps: First, the total of seats taken into account for this calculation corresponds to the total number of seats according to article 26 (4). Second, this total is multiplied by the percentages of votes that the members obtained within the General Assembly according to Article 22 of these Bylaws. Third, using the product resulting from step two the corresponding number of seats is attributed to those countries which have a figure equal or greater than one before the decimal point. Fourth, the results of those multiplications are put in an order of decreasing figures behind the decimal point Fifth, the remaining surplus seats are attributed to those countries which have the highest figures behind the decimal point. Sixth, the number of seats attributed to those countries which have a figure equal or greater than one before the decimal point are capped at three;

7) The Delegates to the General Assembly representing the institutional and/or individual members of AGICOA Europe's domiciled in one and the same country will appoint the Director(s) to occupy the above seat(s). They will inform AGICOA Europe's General Manager of these nominations by submitting the identity and the address of the Director(s) by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt at least 15 calendar days before the General Assembly (date of receipt). AGICOA Europe's General Manager will forward the list of designated Directors to the Delegates to the General Assembly at least seven days prior the General Assembly's meeting;

8) If there are several institutional or/individual members domiciled in the same country the allocation of seat(s) and the appointment(s) of Director(s) should reflect the order of importance of these members. The importance is expressed by the number of votes these members have obtained within the General Assembly in application of Article 21 of these by-laws. In case of disagreement on the allocation of the seat(s) or the appointment of the Director(s) between these members, AGICOA Europe's President proceeds to those allocations and appointments which reflect best order of importance of the conflicting members;

9) AGICOA Europe's President will have a nominated seat with one casting vote.

10) Each one of AGICOA Europe's Vice-Presidents will have a nominated seat with one vote each and AGICOA Europe's Treasurer will have a nominated seat with one vote.

11) At meetings of the Board of Directors, each director may be assisted, at his own expense, by an expert or consultant.

12) The term of each member of the Board of Directors shall be of three (3) years, subject to the disappearance of the seat he occupies; if one or more seat(s) attributed to all of the members domiciled in one country shall disappear, the delegates from this country will inform AGICOA Europe's General Management of the identity of the Board members who will retain their seat.

13) The members who leave AGICOA Europe will lose their seat(s) and voting rights with immediate effect.

14) The outgoing members may be immediately reelected.

15) If for whatever reason, an elected member of the Board shall cease to carry out his duties, the institutional member (s) of his country will appoint a successor for the duration of the incapacity or until the next General Assembly.

16) The official list of the members of Directors shall be signed by the President and is regularly kept up to date.

17) Voting rights of a new member with a seat at the Board of Directors are defined according to Article 22 of the present By-laws.

18) Any resolution of the Board of Directors must be adopted by a majority of three quarters (75 %) of the votes present or represented.

Meetings

Art. 27. The Board of Directors shall meet at least once a year and as often as necessary, upon the request of the President, of a Vice-Presidents, by one fifth of its members, or by the Executive Committee.

Notifications of meetings shall be sent by letter, including the list of the items on the agenda, to each one of the members of the Board of Directors at least two weeks before the meeting.

This period may be reduced in an emergency.

Attributions

Art. 28. The Board of Directors:

- 1) determines the general policy of AGICOA Europe and outlines the general structure of its management;
- 2) determines the amount of the annual operating budget of AGICOA Europe;
- 3) decides on the creation of or the participation in other organizations;

4) proposes to the General Assembly the exclusion of members and decides on the suspension of members;

5) elects the President, the two Vice-Presidents, the Treasurer and the remaining five members of the Executive Committee of AGICOA Europe for a term of three (3) years and revokes their mandate. For this purpose the proposals are voted in a block vote. If no block list gets the necessary simple majority a vote function by function shall be organized. All votes shall be cast by secret ballot unless the Board of Directors unanimously agrees to proceed otherwise.

The proposal of the complete composition of the Executive Committee shall be made by any of the Directors of the Board of Directors by e-mail, fax message or registered letter with acknowledgement of receipt and must be sent to the General Manager of AGICOA Europe at least seven (7) calendar days before the Board of Directors' meeting (date of receipt). AGICOA Europe's General Manager will forward the proposal(s) to the Directors at least three (3) calendar days before the Board of Directors meeting;

6) sees that the correct application of the provisions of the by-laws is observed.

Resolutions

Art. 29. The Board of Directors may validly deliberate if sixty percent (60 %) of its members at least are present or represented.

The Board of Directors shall adopt all its resolutions and proceed with any elections and nominations by the majority of three quarters (75 %) of the votes cast by its members who are present or represented by a member duly mandated.

Exceptionally, resolutions of the Board of Directors (including those entailing an election) may be adopted by circular letter.

Resolutions by circular letter shall be adopted by a majority of three quarters (75 %) of the members of the Board of Directors.

Minutes

Art. 30. Minutes will be kept of the resolutions and elections of the Board of Directors, including those which take place by circular letter.

The minutes shall be drawn up in English and sent to each member of the Board of Directors within fifteen (15) days after the meeting of the Board of Directors.

Within thirty (30) days after the meeting of the Board of Directors, the minutes as amended according to the written observations by the members will be adopted by tacit approval. If there is any challenge of their terms, they will be submitted to the next meeting of the Board of Directors for approval.

The minutes are signed by the President and by the minute-taker.

C. The executive committee

Composition

Art. 31. The Executive Committee shall be composed of nine members, elected by the Board of Directors, including the President, the two Vice-Presidents and the Treasurer.

Each member of the Executive Committee may appoint a substitute who must be accepted by the Board of Directors.

Attributions

Art. 32. The Executive Committee shall take any appropriate steps, initiatives and decisions in order to achieve the Association's purpose, subject to the exclusive attributions of the General Assembly, of the Board of Directors and of the Auditor. It has general statutory attributions.

It has the power to rule on any subjects which are not explicitly attributed to the General Assembly or to the Board of Directors and which it wishes to deal with together with or instead of AGICOA Europe's General Manager.

The Executive Committee shall submit its recommendations to the Board of Directors on any subjects which are attributed to the General Assembly or the Board of Directors.

The Executive Committee shall assist the General Manager particularly in the carrying out of the resolutions of the General Assembly and of the Board of Directors and shall ensure that they are carried out correctly.

The Executive Committee shall rule on the candidatures referred to in Article 5 and 8 above.

The Executive Committee shall adopt the agreements to be concluded with the cable distribution companies as well as with any other company which exploits audiovisual works in a sector in which the collective management of the rights is necessary, as well as any agreements directly related to AGICOA Europe's purpose.

The Executive Committee shall rule on the distribution conditions of the amounts collected among the rightsholders.

The Executive Committee shall define the attributions of the Association's General Manager

The Executive Committee shall appoint the General Manager whose contract shall be signed by AGICOA Europe's President.

In general, together with the General Manager it decides on:

- the taking and the cancellation of leases (except the transfer of the headquarters);
- the decisions regarding the signatures which bind AGICOA Europe and the terms and conditions attached thereto;

- the drawing up of a list of experts, for each subject to be dealt with (general affairs; finance; identification of rightsholders and of audiovisual works; weighting, legal questions; satellites), who shall be invited to attend the meetings of the Executive Committee in order to deal with the subjects in which they are experts.

Meetings

Art. 33. The Executive Committee shall meet at least six times a year upon the request of the President, of one of its members or by AGICOA Europe's General Manager.

Notification to members shall include the list of items on the agenda.

Members who cannot attend a meeting of the Executive Committee will grant powers to their substitute to represent them.

If the substitute cannot attend, each member unable to attend a meeting of the Executive Committee will mandate one of the members who are present to represent him.

Decisions

Art. 34. The quorum shall be of two thirds of the members of the Executive Committee present or represented.

The Executive Committee shall take its decisions by a majority of two thirds of its members present or represented and provided that members of the Committee representing at least 25.1 % of the votes on the Board of Directors do not oppose the majority.

D. Auditor

Composition

Art. 35. The financial statements shall be submitted for verification to an Auditor who shall be elected every year by the General Assembly.

The Auditor cannot be a member of the Board of Directors or an employee of AGICOA Europe.

Attributions

Art. 36. The Auditor shall verify whether the financial statements comply with the books and with the statutes, the regulations and the customs as well as with the principles of the fiduciary's responsibility. He will also assure the good keeping and the compliance of the books with the legal statutes in force.

To this purpose, the General Manager will hand the Auditor the books as well as all justifying documents.

The Auditor will submit a written report on his findings to the General Assembly.

VI. Winding-up and liquidation

Winding-up

Art. 37. The General Assembly may resolve at any time to wind-up AGICOA Europe.

Liquidation

Art. 38. In case of winding-up, the liquidation shall be carried by the liquidators appointed by the General Assembly, unless the law provides for a specific procedure of liquidation.

Allocation of assets

Art. 39. After payment of the debts - including the debts towards the producers and/or their assignees - the possible remaining assets will be used, on resolution of the General Assembly, for a purpose which is similar or related to the one pursued by AGICOA Europe. In no event, may these assets be distributed among AGICOA Europe's members.

VII. Applicable law

Art. 40. Any element not explicitly dealt with in the present by-laws will be handled according to the law of the Grand Duchy of Luxembourg of 21 April 1928, relating to non profit associations and foundations, and its amendments.

These by-laws were adopted by the General Assembly on 26/9/07 and came into force at the same date.

For AGICOA, represented John Jacobsen, President

FOR GWFF, represented by Prof. Doct. Ronald Frohne

For ALGOA, represented by Nicolas Steil, President

For FRF, represented by Per-Erik Wallin

For FIAPF, represented by Valérie Lépine, Managing Director

For MPA, represented by Chris Marcich

For IFTA, represented by Lawrence Safir

For SEKAM, represented by Martin Lagestee

Signatures.

Référence de publication: 2008080957/318/873.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10487. - Reçu 78,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Viga Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.742.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour VIGA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080464/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05778. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Lirepa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.969.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour LIREPA S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080465/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05781. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 38.108.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour IFA S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008080467/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05784. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

EBT Cebalrai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080468/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07080. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

HaMer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.296.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, with registered office at 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

by virtue of a proxy dated May 15, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of "HaMer Holding S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", which has its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.296, which has been incorporated by a notarial deed on October 5, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 of February 27, 2006. The articles of incorporation have been modified at last by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on August 8th, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2098 of November 9th, 2006.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) to raise it from EUR 360,000 (three hundred sixty thousand Euro) to EUR 560,000 (five hundred sixty thousand Euro) by the creation and issue of 8,000 (eight thousand) new corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

Thereupon, POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, with registered office at 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, acting as general partner of POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe the 8,000 (eight thousand) newly issued corporate units, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article FIVE (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 560,000 (five hundred sixty thousand Euro) divided into 22,400 (twenty-two thousand four hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand one hundred Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, ayant son siège social à 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P.,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 15 mai 2008.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de "HaMer Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.296, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 27 février 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2098 du 9 novembre 2006.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 360.000 (trois cent soixante mille euros) à EUR 560.000 (cinq cent soixante mille euros), par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

Ensuite a comparu POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC, ayant son siège social à 1 Exchange Place, Suite 1000, Jersey City, NJ 07302, agissant en tant que general partner de POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P. prédésignée et représentée comme ci-dessus stipulé, qui déclare souscrire les 8.000 (huit mille) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 560.000 (cinq cent soixante mille euros) représenté par 22.400 (vingt-deux mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille cent Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2008. Relation: LAC/2008/21547. — Reçu mille euros (1.000.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008080806/211/102.

(080092198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

EBT Cebalrai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080470/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07085. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Cabot Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.532.

La version abrégée des comptes annuels au 22 avril 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008080471/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05192. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.516.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 13 juin 2008

En date du 13 juin 2008 le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du

8, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg au

- 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Mylan Luxembourg 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008080501/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

EBT Cebalrai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080473/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07087. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

"Moonstone Finance S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 91.623.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), 112, Bonadie Street,

ici représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "MOONSTONE FINANCE S.A.", avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 294 du 19 mars 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 91.623.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "FFF LIMITED", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "MOONSTONE FINANCE S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FFF LIMITED", prénommée, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "MOONSTONE FINANCE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC / 2008 / 24691. - Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008080954/227/44.

(080092692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

En date du 13 mai 2008 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

1. de réélire: Mr. Peter FISCHER, Bankhaus August Lentz, Holbeinstrasse 11, D- 81679 München

en qualité d'Administrateur pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

3. de réélire: Ernst & Young, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Pour GAMAX MANAGEMENT AG

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Nicole Dupont / Signature

Senior Manager /

Référence de publication: 2008080507/1126/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02909. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Benfleet Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.496.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Learna Holdings Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Learna Holdings Ltd domicilié à 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Benfleet Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080509/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

PPS Buitenland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.142.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2008

M. Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour PPS Buitenland S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008080526/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08414. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Barnhill Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.149.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Kentavir Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Kentavir Ltd domicilié à 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Barnhill Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008080510/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Banavie Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.297.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Hallmer Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Hallmer Ltd domicilié à 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banavie Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008080512/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

PPS Nederland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.140.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2008

M. Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Nederland S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008080540/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08405. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

SPP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.096.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 9 juin 2008 à 9.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Ferdinando CAVALLI né le 26/06/1963 à Rome en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction de président/administrateur;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, né le 06/12/1960 à San Bellino en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;

- De nommer comme nouveau président M. Luca Checchinato précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008080516/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08507. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

LMVL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.311.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008080634/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06937. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.337.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 mai 2008

Résolutions

L'Assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, à savoir Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat ComCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1724, 35, boulevard du Prince Henri.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007 à tenir en 2008.

Pour extrait conforme
Fintrentuno S.A., Société Anonyme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008080521/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Accession Fund Holding Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.163.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 31 mars 2008

Par résolution prise en date du 31 mars 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Mme Alexandra Brehm, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant additionnel avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESSION FUND HOLDING BETA S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008080532/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Marlipar Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.638.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 janvier 2008

1. La société à responsabilité limitée BAC Management a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 05/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Marlipar Holdings S.à. r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008080533/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Luradus Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.070.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.279.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2008

- L'Associé Unique accepte la démission, avec effet immédiat, de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de Gérant Unique de la société.

- L'Associé Unique nomme, pour une durée indéterminée, Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement du Gérant Unique démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008080588/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Bangor Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.296.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Hillspar Holdings Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Hillspar Holdings Ltd domicilié à 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bangor Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080534/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Baldock Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.147.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Gold Arris Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Gold Arris Ltd domicilié à 77 Limassol Avenue, ELIA House, 2121 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Baldock Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080535/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

PPS Panax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.141.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 30 avril 2008

M. Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Panax S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008080542/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Bardon Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.148.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 13 mai 2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Idrial Ltd les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Idrial Ltd domicilié à 5/201 Kosti Palama Street, 2nd Floor, 1096 Nicosia, Cyprus détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bardon Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008080536/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2008 a décidé:

- de nommer en tant qu'administrateur:

Monsieur Luigi Binda, Aletti Gestielle SGR S.p.A., 12, Via Roncaglia, I-20146 Milan,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Laurent Roques, Banca Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Gianfranco Barp, General Manager, Banco Popolare Di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Felice Panigoni, General Manager, Banca Aletti & C. (Suisse) S.A., 11, Via Maraini, CH-6907 Lugano,

Monsieur Mario Tornasi, Deputy General Manager, Aletti Gestielle SGR S.p.A., 12, Via Roncaglia, I-20146 Milan,

Monsieur Damiano Parini, Officer, Aletti Gestielle SGR S.p.A., 12, Via Roncaglia, I-20146 Milan,

Monsieur Luca Mariani, Banca Popolare di Verona e Novara (Luxembourg) S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée a également décidé de nommer Deloitte Luxembourg en tant qu'auditeur, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour NOVARA AQUILONE SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008080539/1126/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Florentine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.938.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2008, Madame Romaine Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et Monsieur Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommés administrateurs.

Ces deux nominations portent le nombre des administrateurs de la société à cinq.

Leurs mandats s'achèveront avec ceux de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 11 JUIN 2008.

Pour FLORENTINE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President /

Référence de publication: 2008080544/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Merck-Finanz AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 mai 2008, le mandat du commissaire aux comptes KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour MERCK-FINANZ AG, société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008080545/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

European Property Fund (TCM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.428.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juin 2008 que:

- Mr. Gary MacDonald a été révoqué en tant que gérant de la Société;

- le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à 4 et que dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Robert Jan Schol,

- M. Paul van Baarle,

- Mme Xenia Kotoula et,
- M. Michael David Evans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008081152/805/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06145. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Plasticonstruct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 39.190.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2008

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer de leur poste d'administrateur, les sociétés HAVANA OVERSEAS S.A. et PONDEROSA CONSULTING SA avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur la société CASTLEGATE ALLIANCE LIMITED registered IBC no 596186 of the British Virgin Islands, Wickhams Cay 1, Road Town, TORTOLA ainsi que la société KIONA HOLDINGS LIMITED registered IBC no 630829 of the British Virgin Islands, Wickhams Cay 1, Road Town, TORTOLA

Les mandats ainsi attribués viendront à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2010.

Pour réquisition

Signature

Référence de publication: 2008080550/4181/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.116.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 31 mars 2008

Par résolution prise en date du 31 mars 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer, pour une durée indéterminée, Mme Alexandra Brehm, résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-duché de Luxembourg, comme gérant additionnel avec effet au 1^{er} avril 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCESSION FUND HOLDING ALPHA S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008080551/1092/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05112. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Flentge Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.855,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.215.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 mai 2008

- L'Associé Unique accepte la démission, avec effet immédiat, de Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de Gérant Unique de la société.

- L'Associé Unique nomme, pour une durée indéterminée, Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg en remplacement du Gérant Unique démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008080592/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.353.

—
EXTRAIT

En date du 5 mai 2008, Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.536, a cédé les cent vingt (125) parts sociales (ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) qu'elle détenait dans la Société à CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l. ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.796.

Par conséquent, en date du 5 mai 2008, CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l. est devenu l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008080553/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

**Aerium Erlangen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sherwood Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 118.832.

1. Mr Franck RUIJMY, born on 6th February 1971 in Casablanca (Morocco), and residing professionally in 25 Knightsbridge, LONDON SW1X7RZ (United Kingdom),

2. AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 117.987,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl.

Pursuant to a share transfer agreement dated 3 June 2008, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr Franck RUIJMY to AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl.

Consequently, AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl, becomes the sole shareholder of the company.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

1. Mr Franck RUIMY, né le 06 février 1971 à Casablanca (Maroc), et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, LONDON SW1X7RZ (Grande-Bretagne),

2. AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.987,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 3 juin 2008, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Monsieur Franck RUIMY à la société AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl.

Par conséquent, la société AERIUM OPPORTUNITY I PROPERTIES Sàrl, est devenue l'associé unique de la société.

Le 11 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081191/7091/33.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Sema Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 10, Op den Drieschen.

R.C.S. Luxembourg B 57.590.

Suivant contrat de cession du 6 juin 2008:

Monsieur Jean-Luc ANTON, demeurant à F-57420 Sillegny, 24, rue de Metz a cédé 100 parts sociales à Madame Mireille SCHLOUPPE, employé de bureau, née le 10 août 1950 à Metz (France), demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue des Paquis.

Monsieur Lionel SIRTOLI, demeurant à F-57140 Woippy, 39, rue du Paquis a cédé 100 parts sociales à Madame Mireille SCHLOUPPE, employé de bureau, née le 10 août 1950 à Metz (France), demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue des Paquis.

Monsieur Frédéric HOUSER, demeurant à F-57185 Vitry sur Orne, 6, rue du Paléosol a cédé 100 parts sociales à Madame Mireille SCHLOUPPE, employé de bureau, née le 10 août 1950 à Metz (France), demeurant à F-57140 Woippy, 35, rue des Paquis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080556/296/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Sequoia S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.203.

EXTRAIT

La société CORNIER FINANCIAL CORP. a cédé, en date du 2 avril 2008, les 11 875 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à CORNIER Luxembourg Sàrl, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 137743, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008080557/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Klöckner & Co Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.508.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008080598/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08657. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Russian Factoring No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.503.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting Russian Factoring No 2, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at Locatellikade 1, 1067 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34302969.

Being represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which it declared to establish.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration**1. Form, Corporate name.**

1.1 There is hereby formed a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

1.2 The Company exists under the name of "Russian Factoring No 2 S.A.".

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

3. Object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

3.2 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables or invoices, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed

by the issuance of securities by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) acquire invoices or trading receivables arising from the contracts for supply of goods, provision of services or performance of works;

(b) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(c) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and securities sale and repurchase agreements;

(f) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(h) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into three hundred and ten (310) registered shares with a par value of one hundred Euro (€ 100) each, fully paid up (by 100%).

6. Form of the shares. The shares are in registered form and subject to legal conditions.

7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other debt instruments

9. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors or Sole Director, Independent Auditors

10. Board of Directors or Sole Director .

10.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

10.2 In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

10.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of

shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

10.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

11.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.6 The use of video-conferencing equipment and telecommunication means shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

11.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General powers of the Board of Directors / Sole Director. The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director.

13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the sole signature of any Director acting individually or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any Director acting individually or by the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

15. Independent auditor.

15.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 16.3 is complied with.

16.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

16.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 16.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

16.5 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

Chapter V. - General meeting of Shareholders

17. Powers of the Sole Shareholder / General meeting of Shareholders.

17.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

17.2 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

17.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

17.5 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

17.6 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

17.7 The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

17.8 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

17.9 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

17.10 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased or reduced only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

18. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Tuesday of June at 15:00 o'clock, and for the first time in 2009.

19. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

20. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business year, Distribution of profits

21. Business year.

21.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2008.

21.2 The Board of Directors or the Sole Director draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

22. Distribution of profits.

22.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

22.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

23.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

23.3 If no liquidators are appointed by the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidators vis-à-vis third parties.

Chapter VIII. - Applicable Law

24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitisation Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for 310 (three hundred and ten) shares as follows:

	Shares
Stichting Russian Factoring No 2	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand Euro.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Russian Factoring No 2, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, each with a mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014:
 - a. Robert Jan Schol, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b. Paul Van Baarle, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - c. Jorge Pérez Lozano, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
3. Robert Jan Schol has been appointed as the first Chairman of the Board of Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour de juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Stichting Russian Factoring No 2, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1067 AZ Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34302969.

Etant représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant selon la dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la "Société").

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi Titrisation") et qui sera régie par les dispositions de la Loi Titrisation, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Russian Factoring No 2 S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou son administrateur unique ("l'Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

3.2 La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances ou des factures, à d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission, par la Société ou par une autre entité de titrisation, de titres dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

3.3 Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) acquérir des factures ou des certificats de créances provenant de contrats de fourniture de biens, de prestation de services ou de réalisation de travaux;

b) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou des organisations internationales, des Etats souverains, des sociétés publiques ou privées;

c) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et contre une rémunération telles que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

d) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, "charge" de droit anglo-saxon ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

e) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

f) conclure et exécuter des transactions sur produits dérivés (y compris mais sans s'y limiter, des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés, des options) et des transactions similaires;

g) émettre des obligations ou toute autre forme de titre de dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

h) conclure des contrats de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter des risques (c'est-à-dire avant ou en même temps que l'émission de titres ou, plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à

tout paiement ou toute obligation de la Société provenant de ses valeurs mobilières ou de tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et conclure toutes transactions quelconques qui sont directement ou indirectement liées ou utiles à son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 EUR), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives d'une valeur nominale de cent Euro (100 EUR) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100%).

6. **Nature des actions.** Les actions sont nominatives et sont soumises aux conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. **Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

9. **Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations et autres titres de dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV - Administrateurs, Conseil d'Administration ou Administrateur Unique, Réviseurs d'entreprises

10. **Conseil d'Administration ou Administrateur Unique.**

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

10.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit (i) d'un administrateur, appelé Administrateur Unique, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire soit (ii) d'au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour une durée de six ans à compter de la date de leur élection.

10.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. **Réunions du Conseil d'Administration.**

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

11.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra par la suite être confirmée par écrit.

11.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.6 L'utilisation d'outils de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque Administrateur participant en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres administrateurs utilisant cette technologie, sera réputé présent et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou par téléphone.

11.7 Des décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolutions circulaires). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions approuvées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de telles décisions sera la date de la dernière signature.

11.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen, tel que le fax, l'e-mail ou le téléphone, pour autant que, dans cette dernière hypothèse, le vote donné par téléphone est confirmé par écrit.

11.9 Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration / Administrateur Unique.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant conformément aux conditions aux pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la seule signature d'un Administrateur ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

15. Réviseur d'entreprises.

15.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

15.2 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne doit être affecté ou annulé du fait qu'un seul ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société y a un intérêt, est administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, pour autant que l'article 16.3 est respecté.

16.2 Tout Administrateur ou dirigeants de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou de toute autre façon entretenir des relations d'affaire ne doit pas, du seul fait de ce lien avec cette autre société ou entité, être empêcher de considérer et de voter ou d'agir dans toutes matières liées à ce contrat ou à cette autre relation d'affaire.

16.3 Dans le cas où tout Administrateur de la Société aurait tout intérêt personnel et opposé à toute transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et opposé et ne doit pas considérer ou prendre part au vote concernant ladite transaction, et cette transaction, ainsi que l'intérêt de l'Administrateur dans cette transaction doivent être rapportés à l'assemblée générale suivante des actionnaires de la Société.

16.4 S'il y a seulement un Administrateur, par dérogation au paragraphe 16.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société. Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

17. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

17.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

17.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

17.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

17.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation et de publication.

17.5 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

17.6 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

17.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

17.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

17.9 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés.

17.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

18. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2009.

19. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

20. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

21. Année sociale.

21.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008.

21.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

22. Répartition des bénéfices.

22.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

23. Dissolution, Liquidation.

23.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

23.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 telle que modifiée et la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

	Actions
Stichting Russian Factoring No 2	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à six mille Euro.

Premières résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie nommée ci-dessus, Stichting Russian Factoring No 2, se considérant dûment convoqué, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2014:
 - (a) Robert Jan Schol, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - (b) Paul van Baarle, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; and
 - (c) Jorge Pérez Lozano, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. Robert Jan Schol est nommé premier Président du Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par son nom, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, Relation: LAC/2008/23627. — Reçu à 0,5%: mille deux cent cinquante euros (1250 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008081423/211/534.

(080093340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Bardot Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080632/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08568. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Klöckner Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 107.396.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008080599/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08656. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Private Estate Life S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 34.402.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du
26 juin 1990 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 483 du 29 décembre 1990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008080602/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08833. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.

Parton Properties, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008080633/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08566. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080091391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2008.